

Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
Enjeu 1 : L'amélioration des connaissances pour mieux agir				
1.1	Réaliser une recherche en toxicologie pour améliorer les connaissances sur les risques pour la santé humaine associés à l'utilisation d'eau contaminée par les algues bleu-vert (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> L'action 1.1 est prise en compte dans l'action 1.3, soit l'appui d'une dizaine d'équipes de recherche dans le cadre d'une action concertée d'acquisition de connaissances. 	MSSS
1.2	Organiser un symposium d'experts sur l'analyse des risques pour la santé humaine liés aux algues bleu-vert (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le symposium a eu lieu le 11 mars 2008. Le Bulletin d'information sur la journée Québec-Australie-France a été publié en septembre 2009. 	MSSS
1.3	Renforcer la recherche et l'innovation (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> La liste des programmes en vigueur se trouve à l'adresse : www.mdeie.gouv.qc.ca/bibliotheque/programmes/. 	MDEIE
1.3a	Appuyer une dizaine d'équipes de recherche dans le cadre d'une action concertée d'acquisition de connaissances (prend en compte l'action 1.1) (1,8 M\$)		<p>Action concertée de recherche</p> <p>a) Au total, huit projets de recherche ont été annoncés le 8 juin 2008 par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQNRT) pour un montant de 1 559 543 \$.</p> <p>• La liste des huit projets retenus et leurs résumés se trouvent respectivement aux adresses :</p> <p>www.fqrnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/pdf/2009-2010/Resume_ProjetCyanobacteries/Resultats_Cyanobacteries.pdf et</p> <p>www.fqrnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/resultats/pdf/2009-2010/Cyanobacteries.pdf</p> <p>b) Une aide financière additionnelle de 80 000 \$ a été accordée à deux projets en partenariat sur les cyanobactéries.</p>	MDEIE
1.3b	Appuyer financièrement l'acquisition d'équipements de recherche (traitement des eaux et restauration des lacs) (3 M\$)		<p>Programme de soutien à la recherche</p> <p>a) Une aide financière a été accordée à deux projets.</p> <p>b) La contribution financière du MDEIE s'élève à 469 137 \$.</p> <p>c) Le programme demeure en vigueur pour recevoir les demandes des promoteurs.</p>	MDEIE

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
1.3c	Assurer le transfert du savoir et des technologies vers les utilisateurs et leur démonstration pour amorcer leur commercialisation (3 M\$)		<p>I- Regroupement sectoriel a) Aucune aide financière n'a été autorisée jusqu'à présent.</p> <p>b) Le programme demeure en vigueur pour recevoir les demandes des promoteurs.</p> <p>II- Intensification technologique et CCTT a) Un financement de 14 400 \$ a été accordé à une entreprise visant le remplacement de l'acide phosphorique dans des nettoyeurs industriels.</p> <p>b) Le programme demeure en vigueur pour recevoir les demandes des promoteurs.</p> <p>III- Soutien à la valorisation et au transfert a) Un projet est soutenu financièrement (contribution non remboursable de 113 500 \$).</p> <p>b) Ce projet servira à transférer trois écoprocédés aux villes et autres intervenants qui souhaitent atténuer l'eutrophisation des plans d'eau ainsi qu'au captage des sels de déglacage et des métaux.</p> <p>c) Le programme demeure en vigueur pour recevoir les demandes des promoteurs.</p> <p>IV- Vitrine technologique a) Aucune aide financière n'a été autorisée jusqu'à présent.</p> <p>b) Le programme demeure en vigueur pour recevoir les demandes des promoteurs.</p>	

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
1.3d	Améliorer les mesures de diffusion et de concertation des intervenants concernés (chercheurs, entreprises, utilisateurs) sur les thématiques liées à la recherche et aux technologies portant sur la préservation de la qualité de l'eau (0,9 M\$)		<p>I- Avis scientifique et technique</p> <p>a) La participation du Conseil de la science et de la technologie (CST) aux travaux de la Table de concertation sur la connaissance des algues bleu-vert.</p> <p>b) Aucun avis scientifique et technique sur les algues bleu-vert n'a été élaboré; le CST s'est plutôt concentré sur l'étude de la gestion de l'eau de manière plus globale.</p> <p>c) En 2010, le CST a publié un avis intitulé <i>Gestion durable des ressources en eau au Québec : Les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés</i>.</p> <p>d) Le CST a été officiellement aboli le 1^{er} juillet 2011, à la suite de l'adoption de la loi 130 - Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds.</p> <p>II- Portrait dynamique de la recherche portant sur le sujet au Québec</p> <p>a) En continu, par l'intermédiaire de la Table de concertation sur la connaissance sur les algues bleu-vert (voir l'action 1.5).</p> <p>III- Mesure précise prise par un organisme de liaison et transfert entre les chercheurs et les entreprises</p> <p>a) Le projet du Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB) a été abandonné.</p> <p>IV - Promotion de la culture scientifique</p> <p>a) La tenue de quatre « Chalets Science » en 2008 : Mont-Tremblant, Sherbrooke, North Hatley et Mont-Laurier</p>	

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
1.4	Mettre en place des projets pilotes (ex. : sur trois lacs), afin d'expérimenter diverses mesures de restauration des lacs, le tout dans des conditions diversifiées (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Quatre projets retenus, ont été annoncé le 25 août 2008. Voir la liste des projets à l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=1412 Le projet de restauration du lac Waterloo est terminé. Le rapport est disponible à l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/projet-pilote/waterloo.htm Le Bulletin d'information sur le suivi de l'action 1.4 a été publié. 	MDDEP
1.5	Créer une Table de concertation sur la connaissance des algues bleu-vert avec les différents acteurs concernés (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> À ce jour, six rencontres ont eu lieu : en janvier, mai et novembre 2008; en mai et décembre 2009 ainsi qu'en septembre 2010. 	MDDEP
1.6	Augmenter à 700, d'ici trois ans, le nombre de lacs sur lesquels un suivi sera réalisé par l'intermédiaire du Réseau de surveillance volontaire des lacs (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2002, 656 lacs ont été inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs. En 2011, 42 nouveaux lacs ont été inscrits. 	MDDEP
1.7	Évaluer diverses trousse diagnostiques sur les algues bleu-vert et les cyanotoxines et en vérifier l'applicabilité au Québec (complété)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> Deux rapports sur la validation des trousse sont disponibles aux adresses : www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/rapports/Rapport_immuno_cyano_fr.pdf et www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/rapports/Phase2_rapport_validation_immuno_cyano.pdf. Deux trousse additionnelles ont été testées en 2009. Depuis 2010, le MDDEP utilise une trousse de dépistage des microcystines dans le cadre de la gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert. 	MDDEP
1.8	Augmenter de 1 M\$ par année le budget de soutien aux organismes de bassin versant (OBV) et aux conseils régionaux de l'environnement (CRE) pour la réalisation de leur mandat, notamment dans le cadre de la lutte contre les algues bleu-vert (complété)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> Une allocation et un versement des budgets ont été remis pour les OBV et les CRE pour une cinquième et dernière année en juillet 2011. 	MDDEP

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
1.9	<p>Entreprendre, en concertation avec le Regroupement des organisations de bassin versant, une démarche de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance; évaluer les ressources requises et les modalités d'implantation (complété)</p>	0-3	<ul style="list-style-type: none"> • La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection a été adoptée le 11 juin 2009. Le texte de loi se trouve à l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm. • Le redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau a été annoncé en mars 2009. Le contenu de cette annonce se trouve à l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?No=1463. • L'ajout d'un budget de 15 M\$ sur cinq ans pour la mise en œuvre de zones de gestion intégrée de l'eau s'est fait en mars 2008. 	
1.10	<p>Prendre en compte la problématique de la prolifération des algues bleu-vert dans l'analyse de la capacité de support du lac et de la capacité épuratoire des terrains lors du développement de projets de villégiature sur les terres du domaine de l'État (en cours)</p>	0-5	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité scientifique interministériel (MRNF-MDDEP-MAPAQ) a été mis en place en mars 2008. • L'établissement de lignes directrices pour la modélisation de l'eutrophisation tenant compte de la capacité de support des lacs est en voie d'élaboration. 	MDDEP
1.11	<p>Conclure avec les gouvernements concernés par des lacs frontaliers touchés par les algues bleu-vert (ex. : lac Abitibi, lac Témiscamingue, rivière des Outaouais) une entente de collaboration sur la connaissance des causes de dégradation, sur les mesures de prévention et sur les actions de restauration (complété)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts environnementaux transfrontaliers sont une action intégrée dans le cadre des ententes Québec-Ontario, Québec-Nouveau-Brunswick et Québec-Vermont. 	MDDEP

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
Enjeu 2 : La prévention contre les apports de phosphore aux plans d'eau				
2.1	Renforcer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (en cours)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> • Au total, trois modifications à ce règlement ont été adoptées en 2008 pour en faciliter l'application : <ul style="list-style-type: none"> – introduction de règles visant l'utilisation des systèmes de traitement pour la désinfection par rayonnement ultraviolet; – introduction de règles pour permettre l'installation d'un système de traitement secondaire certifié par le BNQ non étanche au-dessus de l'élément épurateur; – modification spécifique au territoire de la Basse-Côte-Nord pour tenir compte de l'absence de liens routiers permanents. • À ce propos, trois outils sont disponibles sur le Web : <ul style="list-style-type: none"> – Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, janvier 2009; – La base de données du système de suivi des ouvrages individuels de traitement des eaux usées (SOITEAU) et son guide d'utilisation, février 2009; – Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau, juillet 2007. 	MDDEP
2.2	<p>Renforcer les pouvoirs des municipalités afin de favoriser la vidange régulière des boues des fosses septiques</p> <p>Modifier la Loi sur les compétences municipales pour donner aux municipalités le pouvoir de vidanger périodiquement les fosses septiques sur leur territoire (complété)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> • L'action a été réalisée par l'adoption du projet de loi 56, le 13 décembre 2007, modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale. Le texte du projet de loi se trouve à l'adresse : www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2007C33F.PDF. 	MAMROT
2.3	Formation des inspecteurs municipaux et des élus municipaux sur la problématique des cyanobactéries et mise en place d'un programme de soutien pour l'élaboration de relevés sanitaires en lien avec les résidences isolées (prend en compte l'action 3.6) (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme sous la responsabilité de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), a été lancé en avril 2008 pour les élus et les inspecteurs municipaux sur la problématique des cyanobactéries. Au total, 672 participants ont reçu cette formation. 	MAMROT

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
2.4	Proposer une modification à la Loi sur les compétences municipales visant à permettre aux municipalités d'effectuer, aux frais du propriétaire, des travaux de mise aux normes de tout système privé de traitement des eaux usées. Avec une telle modification, une municipalité pourra emprunter pour effectuer de tels travaux (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> L'action a été réalisée par l'adoption de deux projets de loi (6 et 56), le 25 octobre et le 13 décembre 2007 respectivement, modifiant ainsi diverses dispositions législatives en matière municipale. Les textes des deux projets de loi se trouvent à l'adresse : www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2007C10F.PDF. 	MAMROT
2.5	Munir d'équipements de déphosphatation les ouvrages municipaux de traitement des eaux usées se déversant dans un lac ou en amont d'un lac lorsque de tels équipements ne sont pas présents Réviser les exigences de rejet des ouvrages de traitement des eaux usées se déversant dans un lac ou en amont d'un lac lorsque des équipements de déphosphatation sont présents et que la technologie le permet (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Les municipalités ont été informées en juillet 2009 des modalités du plan de réduction des rejets en phosphore qui a été retenu. Position du MDDEP sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique 	MAMROT
2.6	Augmenter de 15 personnes les ressources du MDDEP affectées aux interventions de contrôle et de suivi des lacs touchés par les algues bleu-vert (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> L'embauche est terminée depuis 2008. Les personnes engagées sont mises à contribution à trois niveaux d'intervention : <ol style="list-style-type: none"> analyse des échantillons d'eau en laboratoire; programme volontaire de surveillance des lacs; contrôle des sources et des rejets de phosphore dans les plans d'eau. 	MDDEP
2.7	Mise en place d'un programme visant à offrir un soutien financier et technique aux MRC les plus touchées par les algues bleu-vert afin d'embaucher une ressource spécialisée (scientifique, juridique, etc.) pour appuyer les municipalités dans des actions de prévention d'algues bleu-vert (ex. aide à la mise en œuvre du Règlement) (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) a été lancé en juin 2008 et s'est terminé le 31 mars 2010. Au total, 48 MRC et villes hors MRC sur un total de 67 visées par le programme ont soumis des demandes visant 221 des 266 lacs admissibles. Les dernières ententes ont été signées en novembre 2009. En août 2010, l'ensemble des MRC a déposé un plan correcteur. 	MAMROT

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
2.8	Assurer un suivi systématique de la mise en place de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables auprès des MRC et des municipalités en priorisant les bassins versants touchés par les algues bleu-vert. D'ici 18 mois, adopter les décrets gouvernementaux permettant d'assurer la mise en application des dispositions de la Politique dans les MRC et municipalités ne s'y étant pas conformé (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> À ce jour, 93 % des MRC ont intégré dans leur schéma d'aménagement les normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Au total, ce sont 14 MRC de plus depuis la mise en œuvre du Plan d'intervention. Des actions parallèles ont été entreprises : sensibilisation des MRC et municipalités locales, poursuite des discussions auprès des 7 MRC qui n'ont pas intégré la PPRLPI et suivi auprès de l'UMQ et de la FQM quant à l'état d'avancement de l'intégration de la PPRLPI dans les schémas d'aménagement et de développement. 	MDDEP
2.9	Établir les diagnostics et des bilans agro-environnementaux complets des exploitations agricoles, prioritairement situées dans les bassins versants touchés par les algues bleu-vert, afin de corriger les problématiques environnementales et de planifier les travaux correctifs (en cours)	0-10	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2008, 28 zones d'intervention prioritaires phosphore (ZIPP) ont été déterminées dans 11 régions agricoles du Québec. Plus de 4 200 exploitations agricoles sont visées dans le cadre de projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant ayant comme objectif de réduire la pollution diffuse à la ferme. Sur les territoires couverts par les projets, 2 127 agriculteurs ont réalisé le diagnostic environnemental global de leur ferme et 649 d'entre eux ont effectué un diagnostic plus poussé. Près de 200 conseillers en agroenvironnement ont accès à une formation continue portant sur le diagnostic et la correction des problèmes de pollution diffuse à la ferme. 	MAPAQ
			<ul style="list-style-type: none"> Un réseau de coordonnateurs de projets a été mis en place pour assurer le suivi des projets collectifs. La coordination provinciale de ce réseau est assurée par l'Union des producteurs agricoles (UPA). 	

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
2.10	<p>Réaliser les correctifs nécessaires et implanter de bonnes pratiques :</p> <p>1- en adoptant et en bonifiant les mesures d'aide du programme Prime-Vert destiné aux exploitations agricoles (volet réduction de la pollution diffuse)</p> <p>2- en priorisant les bassins versants touchés par les algues bleu-vert (en cours)</p>	0-10	<ul style="list-style-type: none"> Le 29 avril 2008, lancement du nouveau programme Prime-Vert, comprenant 145 M\$ sur 10 ans s'appliquant au présent plan. Le contenu du plan se trouve à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/productions/md/programmes/pages/primevert.aspx. Une aide financière de plus de 58 M\$ a été versée par le MAPAQ depuis 2008 pour soutenir la réalisation de plus de 8 700 projets visant la réduction de la pollution diffuse à la ferme et l'amélioration de la qualité de l'eau. 	MAPAQ
2.11	<p>Adopter une réglementation limitant ou interdisant la présence de phosphate dans les détergents à vaisselle et demander au gouvernement fédéral d'en tenir compte (complété)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le Règlement a été adopté le 28 mai 2008. Le contenu du Règlement se trouve à l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/vaisselle/index.htm. 	MDDEP
2.12	<p>Adopter une réglementation provinciale habilitant les municipalités à régir les rejets d'eaux usées des embarcations de plaisance pour la protection des eaux des lacs et de leurs affluents (complété)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le Règlement a été adopté le 3 juin 2008. Le contenu du Règlement se trouve à l'adresse www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/embarcations/index.htm. 	MDDEP
2.13	<p>Intensifier le reboisement des rives par la fourniture gratuite de 1 000 000 d'arbres par an pendant 2 ans (en cours)</p>	0-5	<ul style="list-style-type: none"> Environ 480 000 arbres ont été distribués, sous la coordination des organismes de bassin versant (OBV), au printemps 2011. Plus de 1 800 000 arbres ont été répartis depuis 2007. La prolongation de la fourniture de plants va s'échelonner jusqu'en 2012 dans les conditions actuelles. 	MRNF

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
2.14	<p>Réaliser les activités de maintenance des fossés, sur les abords autoroutiers, en utilisant la méthode du tiers inférieur et assurer un contrôle de l'érosion dans le cadre de tout projet routier (MTQ) avec travaux de terrassement (complété)</p>	0-10	<ul style="list-style-type: none"> L'application des normes à toutes les activités de maintenance et de contrôle de l'érosion dans l'ensemble du réseau routier relevant du MTQ, est en continu depuis octobre 2007. Un guide sur l'application de la méthode du tiers inférieur à l'intention des municipalités a été produit et diffusé au printemps 2011. Le contenu du guide se trouve à l'adresse: www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/accueil/publications/banque_publications. L'action est considérée complétée en ce sens que les activités d'entretien du réseau routier se font désormais selon les méthodes reconnues (tiers inférieur et autres) permettant de contrôler l'érosion. 	MTQ
2.15	<p>Renforcer le processus de planification et les normes sur l'allocation de tout nouveau bail de villégiature et reporter les développements de villégiature sur des lacs avec présence d'algues bleu-vert anormalement élevée</p> <p>Accroître le contrôle des normes réglementaires pour les baux de villégiature sur les terres publiques (complété)</p>	0-5	<ul style="list-style-type: none"> La révision du processus de planification, afin d'y intégrer la variable « algues bleu-vert », est faite en continu. Le MRNF s'est doté de lignes directrices concernant la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature situés sur des plans d'eau où il y a une présence anormalement élevée d'algues bleu-vert. L'action est de ce fait considérée complétée. 	MRNF

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
Enjeu 3 : La sensibilisation, la prévention et la protection de la santé publique				
3.1	<p>Réviser les procédures et l'information diffusée à la population lors des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert en 2008, procédures qui visent la protection de la santé publique en présence d'algues bleu-vert</p> <p>Soutenir les municipalités lorsque les plans d'eau servant de réservoirs d'eau potable sont touchés par la problématique des algues bleu-vert (complété)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan provisoire de la gestion des épisodes 2011 • Procédure de gestion des épisodes de fleur d'eau d'algues bleu-vert en 2011 • Guide synthèse des bonnes pratiques à l'égard des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert • La diffusion d'un guide sur la sensibilisation des municipalités à la planification de leurs mesures d'urgence a été réalisée en mai 2007. Le contenu du guide se trouve à l'adresse : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/soutien-partenaires-municipaux/algues-bleu-vert.html. • Le volet « Accompagnement » du ministère de la Sécurité publique (soutien, coordination et mise en œuvre du programme d'assistance financière) est effectué en continu. 	<p>MSSS et MDDEP</p> <p>MSP</p>
3.2	<p>Soutien financier à la mise aux normes du traitement des réseaux municipaux d'eau potable touchés par les algues bleu-vert pour l'implantation d'équipements de traitements appropriés (en cours)</p>	0-3	<ul style="list-style-type: none"> • La modification du Guide de conception des systèmes de traitement pour tenir compte de la problématique des cyanobactéries (MDDEP), a été effectuée en juin 2008. • Le contenu du programme en vigueur depuis juin 2007 se trouve à l'adresse : www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/algues-bleu-vert/responsabilite-du-ministere/. 	MAMROT
3.3	<p>Entreprendre une campagne de sensibilisation du public sur la protection des plans d'eau, pour une durée de trois ans (complété)</p>	0-3	<ul style="list-style-type: none"> • La campagne de sensibilisation s'est terminée en 2010. Le contenu de la campagne se trouve à l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/campagne2010/index.htm. • Depuis 2008, le site www.nosplansdeau.com présente des actions et des témoignages pour protéger nos plans d'eau. • En 2011, des capsules d'information sur les bonnes pratiques à adopter ont été ajoutées dans le site Web du MDDEP. 	<p>Secrétariat à la communication gouvernementale</p> <p>MDDEP</p>

N° Action	Actions annoncées	Durée (année)	État d'avancement	Responsable
3.4	Soutenir l'organisation de 14 forums régionaux sur les algues bleu-vert par les organismes de bassin versant et les conseils régionaux de l'environnement (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> En 2008, 14 forums régionaux ont eu lieu. 	MDDEP
3.5	Production de guides de mesures de prévention, d'aménagement et de gestion (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> Les guides sont accessibles sur le site Internet du MDDEP à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm et via Portail Québec au www.gouv.qc.ca 	MDDEP
3.6	Mise en place de programmes de formation sur les rôles et pouvoirs réglementaires des municipalités (est prise en compte par l'action 2.3) (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le programme a été réalisé en avril 2008 sous la responsabilité de la FQM et de l'UMQ. 	MAMROT
3.7	Améliorer la vitrine Internet gouvernementale sur les algues bleu-vert pour y rassembler toute l'information disponible, notamment la publication annuelle des municipalités ayant réalisé l'inspection de leurs installations septiques (complété)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> La mise en ligne des améliorations dans la vitrine gouvernementale sur les algues bleu-vert s'est faite le 23 avril 2008. Depuis juin 2011, la vitrine Internet de l'information disponible sur les algues bleu-vert est accessible via le site Web du MDDEP 	Services Québec MDDEP
3.8	Campagne de sensibilisation pour tous les détenteurs de baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État (environ 38 000) pour les informer des mesures à prendre pour réduire tout apport de phosphore dans leurs lacs (complété)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> En 2008, près de 43 000 copies du document de sensibilisation « Restaurez vos rives et prévenez la prolifération des algues bleu-vert » ont été distribués aux titulaires lors du renouvellement de baux de villégiature, aux postes de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et aux municipalités. 	MRNF
3.9	Promouvoir les développements de modèles adéquats de « développement urbain durable » autour des lacs de manière à en réduire les impacts sur les plans d'eau (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> Des guides produits par le MAMROT et par le MDDEP sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> – Planification et gestion des lieux de villégiature, 2007; – Guide sur la gestion durable des eaux de pluie, 2010; – Guide sur la gestion des eaux pluviales, 2011 <p>Les travaux en cours sont liés à divers chantiers, dont la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et celle des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire</p>	MDDEP